

RÈGLEMENT



Les Actifs du Patrimoine – 13^e édition

LES ACTIFS DE L'INNOVATION

Ces prix récompensent les produits financiers collectifs, contrats d'assurance vie ou solutions de prévoyance-retraite distribués en France à une clientèle exclusivement patrimoniale.

Les produits seront analysés sous l'angle de l'innovation et de l'originalité pour ceux qui ont été lancés au cours de la période de référence, ou des nouvelles options offertes pendant cette même période pour les instruments existants.

Cette démarche purement qualitative intègre donc non seulement le concept et les aspects techniques des produits, la valeur ajoutée des services associés, mais aussi le caractère innovant de leur marketing. Elle sera complétée par une approche quantitative au travers d'un palmarès des ventes.

1/ Produits concernés :

Deux catégories sont en concours :

- **OPCVM et Fonds d'investissement alternatifs**
- **Contrats d'assurance vie et prévoyance individuelle (hors assurance santé) : assurance emprunteur, contrat homme clé, temporaire décès-invalidité, Madelin TNS, vie entière, dépendance, retraite (Perp, Madelin, produits collectifs pour TPE - art. 39, 83...)**

2/ Période de référence :

Produits lancés ou enrichis entre le 3 avril 2017 et le 31 mars 2018.

3/ Modalités de participation :

- L'ensemble des promoteurs de produits OPCVM, de contrats d'assurance vie et solutions de prévoyance-retraite peuvent concourir : banques à réseau, banques privées, sociétés de gestion, compagnies d'assurances, offres dédiées aux intermédiaires.

- Chaque établissement peut, dans chaque catégorie, présenter deux dossiers correspondant aux deux produits maison qu'il considère les plus innovants / originaux.

- Les dossiers comprendront :

- 1) Un questionnaire qualitatif dûment argumenté par les promoteurs.
- 2) Tous les documents légaux et commerciaux relatifs aux produits.

- Un jury indépendant retiendra deux produits finalistes dans chaque catégorie.

- Les promoteurs des produits finalistes seront ensuite appelés à venir défendre leur dossier devant ce même jury, qui établira le classement entre les deux primés.

Le dépôt d'un dossier est facturé 490 € HT soit 588 € TTC.

4/ Composition du jury :

Le jury est composé de représentants de :

- **Périclès Groupe :**

- Denis Bourgeois, Associé
- Stéphanie Peyrard Colly, Responsable Communication
- David Farcy, Associé fondateur
- Wilfrid Kamtoh, Senior Manager
- Olivier Benichou, Senior Manager
- Stéphane Le Lannou, Supervising Manager
- Chloë Vestri, Actuaire

- **L'AGEFI Actifs :**

- Jean-François Tardiveau, rédacteur en chef
- Nicolas Ducros, chef de service
- Franck Joselin, rédacteur en chef adjoint

5/ Catégories de prix :

Les prix seront remis selon les catégories suivantes, le jury se réservant la possibilité d'attribuer un prix spécial :

- **OPCVM :**

- Actifs d'or
- Actifs d'argent
- Actifs de bronze

- **ASSURANCE VIE & PRÉVOYANCE-RETRAITE**

- Actifs d'or
- Actifs d'argent
- Actifs de bronze

6/ Calendrier :

- Envoi des dossiers de candidature : 5 février 2018
- Date limite de retour des dossiers de candidature : 30 mars 2018
- Présélection : 5 avril 2018
- Présentation des dossiers finalistes : 3 mai 2018
- Remise des prix : 24 mai 2018

Envoi des dossiers :

- Par email : innovation@agefi.fr

- Par courrier :

L'AGEFI

A l'attention de Marine SENSER

Immeuble Le Malesherbes

102 - 116 rue Victor Hugo

CS 20106 - 92686 Levallois-Perret Cedex

Pour tout renseignement, contactez Jean-François Tardiveau, Nicolas Ducros, Franck Joselin

Tél. : 01 41 27 47 00